

Dans les pays → Vivre sa ville

SAINT-PREST

La majorité se fissure autour du projet d'autoroute A154

L'ambiance était explosive, mardi, au conseil municipal de Saint-Prest. Avant d'aborder l'ordre du jour, Mark York, conseiller de la majorité, a demandé à contrôler l'ensemble des pouvoirs donnés par les élus absent à la séance de conseil. Après vérification, l'un des pouvoirs a été rejeté pour non conformité.

Mais c'est la demande de retrait de délibérations votées par le conseil municipal, en 2021 et 2022, concernant l'acquisition de parcelles par la commune, qui a suscité un très vif débat et fissuré la majorité. Ces acquisitions foncières avaient pour objectif affiché, en 2021, « de renforcer la politique d'aménagement de la commune et de permettre la valorisation du patrimoine naturel de la vallée de l'Eure ».

Mais, suite à une étude récente, commandée par l'exécutif municipal auprès d'un cabinet juridique indépendant, Sarah Charré, adjointe au maire, indique que les délibérations votées à l'époque présentent « un risque juridique et notamment de poursuite pénale, qualifiées de délit de détournement de fonds publics, voire et prise illégale d'intérêts. C'est mettre en danger nos colistiers. On ne souhaite pas prendre de risque ».

Ces parcelles situées,

pour la grande majorité, dans le faisceau de la future autoroute A154, devaient, à terme, faire l'objet d'une acquisition par l'État à la faveur d'une expropriation.

« Intention cachée »

« Ces délibérations, dont vous demandez le retrait, sont toutes fondées sur l'intérêt général et ne sont entachées d'aucune illégalité. Elles n'ont eu aucun recours et sont donc définitives », s'est insurgée Sandrine Cruchaudet, conseillère municipale de la majorité. Selon cette élue, l'avocat mandaté pour cette étude « n'avait pas en sa possession tous les documents lui permettant d'éclairer véritablement les conseillers ».

Sandrine Cruchaudet s'est adressée à l'exécutif municipal, lors du conseil : « Je suis outrée par le revirement à 180 degrés de votre politique et vous trompez vos engagements électoraux. Vous êtes inféodé à Chartres Métropole. C'est honteux. »

Un point que conteste Sarah Charré : « On travaille avec Chartres Métropole. On fait partie de cette Agglomération, mais on continuera à se battre contre cette autoroute. Sans Chartres Métropole, nous n'aurions pas la restauration scolaire, les transports, la passerelle,



CONSEIL. La liste majoritaire a présenté de vives divergences lors du dernier conseil municipal, traduites jusque dans les votes.

des subventions... ».

Nathalie Fortin-Jouannet, conseillère d'opposition, a demandé : « Pourquoi vous vous réveillez, au bout de trois ans, en demandant une expertise juridique ? Je suis abasourdi, car vous montrez publiquement que vous

avez menti à vos élus et administrés. À travers ces délibérations votées à l'époque, vous aviez une intention cachée de bloquer le projet A154. C'est inadmissible de faire cela, et illégal. »

L'élue de l'opposition municipale indique égale-

ment que son équipe n'avait pas connaissance du dossier et ne peut donc être impliquée dans un conflit juridique. « Il y a trois ans, en notre âme et conscience, nous avons voté les délibérations en faveur de la valorisation du patrimoine. Le fait que ça bloque le projet autoroutier ne me dérange pas car je suis, depuis le début, contre l'A154. Ne venez pas dire que je suis informée, car je ne suis au courant de rien ». Et d'ajouter : « Je demande la démission du maire et des adjoints. ».

Devant le Procureur de la République

En réponse, Robert Baldo, le maire, fait savoir : « On va aller directement devant le procureur de la République et c'est lui qui tranchera. Nous n'avons pas menti. On a été alerté par un expert juridique ».

Sarah Charré, adjointe, précise que Jean-Marc Cavet, ancien maire de Saint-Prest décédé en 2022, avait engagé cette action « sur les conseils de sa conseillère déléguée aux affaires juridiques de l'époque (Sandrine Cruchaudet, NDLR) ».

À l'issue du vote, la demande de retrait a été rejetée avec huit votes contre, sept votes pour et deux abstentions. Les déli-

bérations votées il y a trois ans sont donc maintenues.

Contactée après le conseil, Sarah Charré réfute les propos de Sandrine Cruchaudet quant au dossier incomplet transmis à l'avocat qui a réalisé l'étude : « Il n'est pas incomplet. Elle dit qu'il n'avait pas les délibérations, or il les avait. Il les a reçues et les a examinées ».

À l'issue du conseil, des habitants présents se sont montrés abasourdis : « Nous n'avons jamais vu une séance comme celle-ci, avec une majorité qui se fissure. C'est désastreux. » ■

INFO PLUS

Tarifs. À l'unanimité, les élus ont approuvé le maintien des tarifs communaux à compter du 1^{er} septembre.

Subvention. À l'unanimité, les élus ont approuvé une demande de subvention, au titre du fond de concours de Chartres Métropole, pour la mise aux normes électrique des bâtiments communaux. Des travaux estimés à 18.569 € HT.

Commerce. Patricia Lantenois, adjointe, indique qu'un kiosque à pizzas et plats cuisinés sera installé prochainement en face la discothèque.

« Mon absentéisme était voulu »

La désignation d'un nouveau représentant de la commune à la SPL Chartres aménagement a été reportée à l'unanimité, suite à un long débat entre Sandrine Cruchaudet, élue de la majorité, et Sarah Charré, adjointe au maire. « Vous ne pouvez pas désigner un nouveau représentant sans retirer ma représentation », indique Sandrine Cruchaudet au maire. Et d'ajouter : « Mon absentéisme était voulu et demandé par monsieur Cavet (ancien maire) à la mandature précédente. Vous ne m'avez jamais donné d'instruction différente. » Robert Baldo, maire, n'entend « pas polémiquer. Jean-Marc Cavet était un grand ami. C'est irrespectueux de dire cela, tu as rompu notre confiance ». Et Sarah Charré d'ajouter : « C'est indécent, vous faites parler les défunts. Vous devez des comptes au conseil ».